

CHARTRE DE BONNE ORGANISATION DE LA FETE DE LA CHEVRE ET DU CAILLE DOUX

Ce règlement définit les conditions d'organisation de la fête de la chèvre et précise les obligations respectives de l'exposant et de l'organisateur

Organisateur

La fête de la chèvre est organisée par le **Comité des Fêtes** de Saint Félicien pour proposer au public un évènement convivial et chaleureux autour du terroir.

Lieu, date et horaire

La fête se déroule le **06 aout 2023** dans les rues et parcs de la commune de **10 h à 22 h**.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en cas d'imprévu de dernière minute. Les exposants s'engagent à être présents sur la durée du marché et à ne pas réemballer avant 18 h.

Admission

Les stands de la fête sont accessibles aux professionnels et producteurs locaux, aux artisans créateurs, aux associations locales, aux associations caritatives.

Inscription et paiement

L'inscription se fait en complétant le **bulletin d'inscription** et en le retournant au trésorier. Le montant des droits de participation est de **3 € le mètre linéaire**. Les stands ne sont pas équipés en eau et en électricité. Les tables et les chaises ne sont pas fournies par l'organisateur. Toute candidature pour être valable doit être accompagnée de son paiement par chèque à l'ordre du comité des fêtes. En cas d'annulation de la part de l'exposant dans les 8 jours précédents la fête, la location du stand sera non remboursable. En cas de force majeure entraînant l'annulation de la fête, les sommes versées seront remboursées sans intérêt.

Mesures liées à la pandémie de covid 19

Le comité des fêtes demande à chaque exposant de bien vouloir respecter et faire respecter les **mesures sanitaires en cours**.

Obligation des exposants

Les exposants doivent veiller à **respecter les emplacements** qui leur sont attribués et le site. Les exposants sont responsables de la gestion de leurs déchets.

Le comité des fêtes s'est engagé dans des mesures en faveur de l'environnement. Nous avons adopté le verre recyclable personnalisé. Vous pouvez l'acquérir pour 1€. Sur la manifestation, vous trouverez également des poubelles de tri. Merci de faire le bon geste.

Pour l'installation, si besoin prévoir matériel électrique type enrouleur/dérouleur électrique ainsi que des rallonges. Les exposants doivent présenter des stands de qualité. Il est demandé aux exposants qu'un **effort de décoration** soit réalisé à l'intérieur de leur stand. La décoration doit permettre de créer un stand visuellement attractif. Les tables ou supports doivent être recouverts de tissu cachant ainsi les pieds de table et les marchandises.

Assurance

Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire, à ses frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même, les personnes qui l'accompagnent et son matériel encourent ou font encourir à des tiers.

L'organisateur est réputé dégage de toute responsabilité à cet égard, notamment en cas de perte, vol, incendie ou dommage quelconque.

Droit à l'image

L'exposant accepte que les vues de son stand puissent être prises par l'organisateur et qu'elles puissent être diffusées gratuitement dans le cadre de la communication du comité des fêtes.